





Le besoin de s'adapter localement aux défis liés au changement climatique et la nécessité de faire émerger de nouveaux enjeux pour la ville de demain nous avaient convaincus de la nécessité de soutenir l'innovation pour construire la ville de demain.

Son élaboration va nécessiter de revoir complètement les schémas utilisés jusqu'ici et de faire appel à une démarche partenariale active où les énergéticiens auront leur place aux côtés des élus et de leurs aménageurs: une ville dense et repensée où tous les usages se côtoieront, des bâtiments surisolés dont les consommations seront radicalement en baisse, des bâtiments producteurs d'énergie, une utilisation maximale des énergies renouvelables, une ville intelligente et communicante, des transports propres, ... une ville sobre en espace, en énergie et en carbone.

Fort de ce constat, en mars 2011, nous avons lancé la première édition du «Fonds Innovation», doté par EDF, destiné à soutenir financièrement, dès la phase de conception, les projets les plus innovants en matière d'efficacité énergétique développés par les EPL de PACA.

Le succès de cette édition 2011 où nous avons 5 projets exemplaires, nous conduit à renouveler le défi que nous avions lancé aux EPL de PACA et à lancer une seconde édition du Fonds Innovation. Nous espérons cette année encore susciter et stimuler l'innovation dans l'aménagement, la construction et la rénovation et participer à faire émerger la ville durable de demain, sobre en énergie et en carbone.

L'année 2011, nous a permis de mettre en lumière des projets prometteurs mettant en œuvre des solutions innovantes tant sur le bâti que sur les équipements ou les méthodes développées, reproductibles, véritables vitrines en matière d'aménagement et de construction durable produits sur le territoire de PACA.

On y trouve le recours à :

- des solutions constructives s'inscrivant dans une démarche bas carbone,
- des solutions de rafraîchissement innovantes en termes de conception et d'ingénierie, une problématique majeure pour les bâtiments tertiaires situés en région PACA,
- des systèmes performants utilisant les ressources locales spécifiques à chaque site pour répondre aux besoins des bâtiments,
- une approche globale à l'échelle du quartier qui met sur un pied d'égalité les thématiques de l'éclairage public et de la mobilité, en plus de celle des bâtiments permettant ainsi de prendre en compte des consommations énergétiques d'un quartier dans sa globalité et s'inscrivant ainsi pleinement dans une démarche de conception d'un éco-quartier,
- des performances à coûts maîtrisés intégrant une approche en coût global,...

Nous espérons que les projets que vous nous proposerez cette année, permettrons d'accompagner les ruptures technologiques, imaginer et concevoir des solutions durables face aux grands enjeux de la planète liés à l'accès à l'énergie et au respect de l'environnement et anticiper les évolutions du paysage énergétique.

Nous comptons sur vous.

Très cordialement



Luc L'HOSTIS

Directeur EDF

Collectivités

Méditerranée



Gaby CHARROUX
Président de la Fédération
des EPL PACA



Objet du Fonds Innovation

L'objectif du Fonds Innovation est de soutenir l'innovation en matière d'efficacité énergétique sur le territoire de PACA afin de :

- Permettre l'émergence de nouvelles technologies ou démarches qui pourront être dupliquées,
- En vérifier l'efficacité en vue de réduire la croissance de la demande d'électricité sur la péninsule PACA,
- Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Ce Fonds Innovation a pour vocation de soutenir financièrement l'innovation au travers d'une dotation de projets innovants en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables développés par les EPL de PACA.

Ce Fonds innovation prendra la forme d'un appel à projets

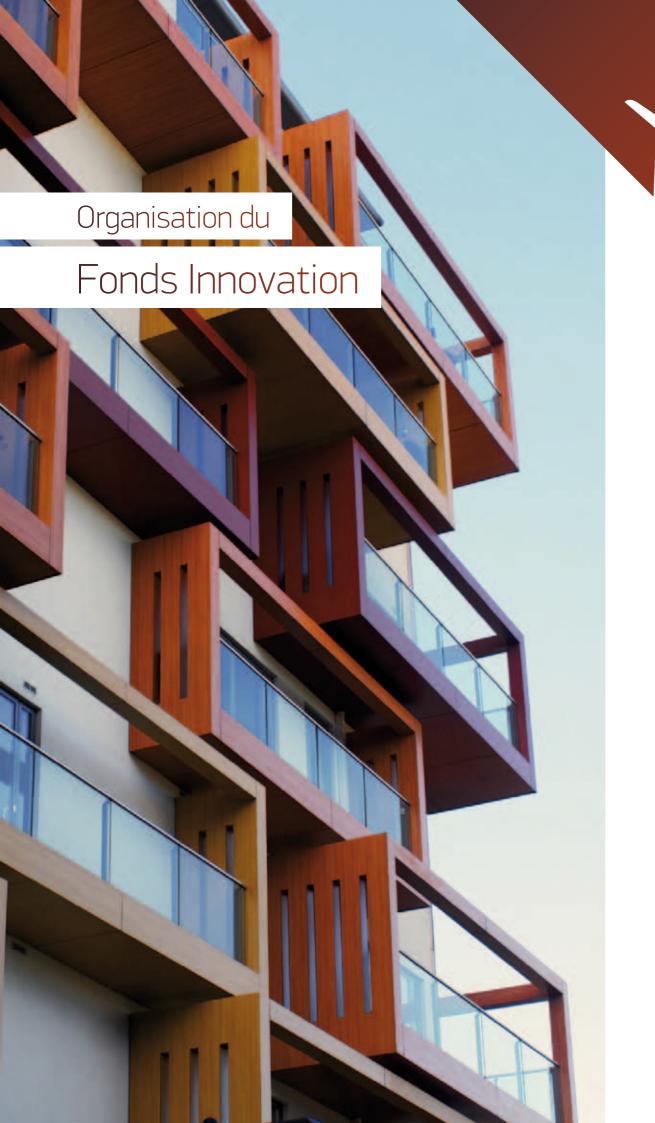
Le Fonds Innovation est organisé en 4 catégories

- Construction neuve de bâtiments à usage divers
- Rénovation de bâtiments à usage divers
- Éclairage intérieur ou extérieur
- Éco-quartier

Conditions de participation au Fonds Innovation

- Être une société publique locale (SPL), société publique locale d'aménagement (SPLA) ou une société d'économie mixte (SEM), ou une filiale de SEM majoritairement ou totalement détenue par une SEM, ayant qualité de maître d'ouvrage sur le projet.
- Porter un projet ayant un volet énergétique innovant
- S'inscrire dans l'une des catégories du Fonds Innovation
- Le projet doit se situer sur le territoire de la Région PACA
- Le projet doit être en phase d'étude

Chaque EPL de PACA pourra proposer un projet dans chacune des catégories. L'appel à projets concerne les projets en phase APS (Avant Projet Sommaire) jusqu'à la phase APD (Avant Projet Détaillé).



Modalités de candidature

Pour faire acte de candidature, les EPL de PACA devront fournir :

- Une fiche de candidature complétée : présentation de l'EPL, de sa stratégie en matière d'énergie, etc. (cf. annexe 1),
- Un résumé du projet proposé (une page recto maximum 21 x 29,7 et 10 lignes au minimum) mettant en exergue le caractère innovant du projet, pour la rédaction du futur Guide méthodologique EDF/Fédération des EPL (cf. l'annexe 2),
- Une notice d'intentions de deux pages maximum expliquant la pertinence du projet en termes d'innovation, de performance énergétique au delà des normes en vigueur, de contenu carbone bas à exemplaire et de reproductibilité (facilité, coût, etc.),
- Un détail technique du volet innovation en matière énergétique du projet proposé,
- Tous documents permettant d'illustrer et justifier le caractère innovant du projet sur le plan énergétique pour éclairer le choix de la commission,
- Une liste des pièces composant le dossier (cf. annexe 3).

Les dossiers devront être adressés à la Fédération des EPL de PACA à l'adresse mentionnée ci-dessous sous pli recommandé avec accusé de réception avant la date limite de réception des candidatures mentionnée dans la publicité.

Fédération des Entreprises Publiques Locales de la Région PACA
Fonds Innovation EDF/Fédération des EPL de PACA
À l'attention de M. VALLET
39 rue Montgrand - 13006 Marseille

Les annexes au format électronique pour la composition effective du dossier vous seront envoyées sur demande (voir contacts p.19).



Sélection des bénéficiaires du Fonds Innovation

Les projets devront remplir cumulativement les caractéristiques suivantes :

Innovation:

- Le projet ou l'action devra être réalisé(e) pour la première fois dans le contexte proposé,
- Présenter un intérêt et une nouveauté (process, matériaux, technologie, démarche, ...) au regard des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Performance énergétique :

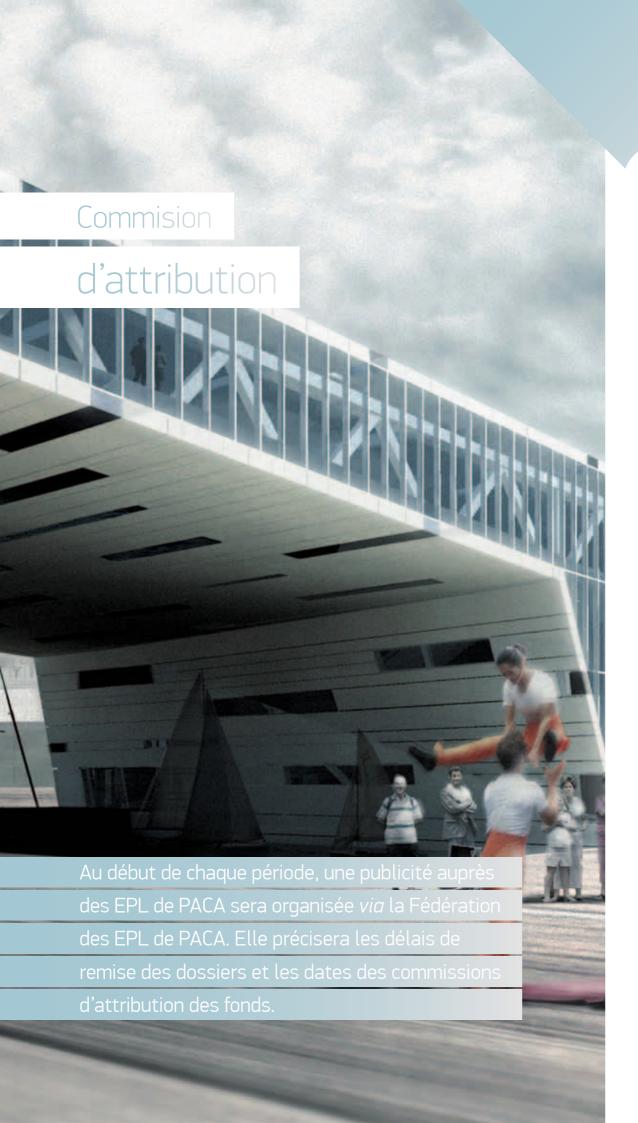
- Privilégier non seulement des seuils de consommation bas mais également une approche globale visant à favoriser des solutions performantes,
- Présenter un intérêt en terme d'efficacité du process,
- Bénéficier d'un rendement énergétique amélioré par rapport aux normes en vigueur,
- Présenter une approche en coût global (investissement + fonctionnement) mettant en évidence que les gains en terme de fonctionnement justifient le surcoût d'investissement.

Contenu carboné:

- Présenter un contenu carbone bas à exemplaire,
- Privilégier une approche bas carbone (diminuer l'énergie grise, l'impact sur le changement climatique).

Reproductibilité:

• Présenter un intérêt en terme de reproductibilité : Facilité, coût, ... Attention : Ce volet est déterminant pour l'évaluation de la dotation financière susceptible d'être attribuée.



Commission d'attribution

Une commission sera constituée pour sélectionner les projets proposés par les EPL de PACA.

Elle se réunira en septembre 2012 pour examiner les projets qui lui seront proposés. Elle se réserve la possibilité de se faire appuyer d'un conseil technique, bureau d'étude, choisi d'un commun accord par les organisateurs.

La Commission se réserve la possibilité de se faire appuyer d'un conseil technique ou d'un bureau d'étude, choisi d'un commun accord par les organisateurs. Elle sera co-présidée par EDF Collectivités Méditerranée et la Fédération des EPL PACA. Elle sera composée outre des organisateurs, de personnalités reconnues dans le domaine de l'architecture, de la construction, du développement durable, ainsi que de personnalités renommées des institutions publiques locales et un représentant d'EDF R®D (Recherche et Développement).

Présidents:

Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Fédération des EPL PACA, Maire de Martigues et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues.

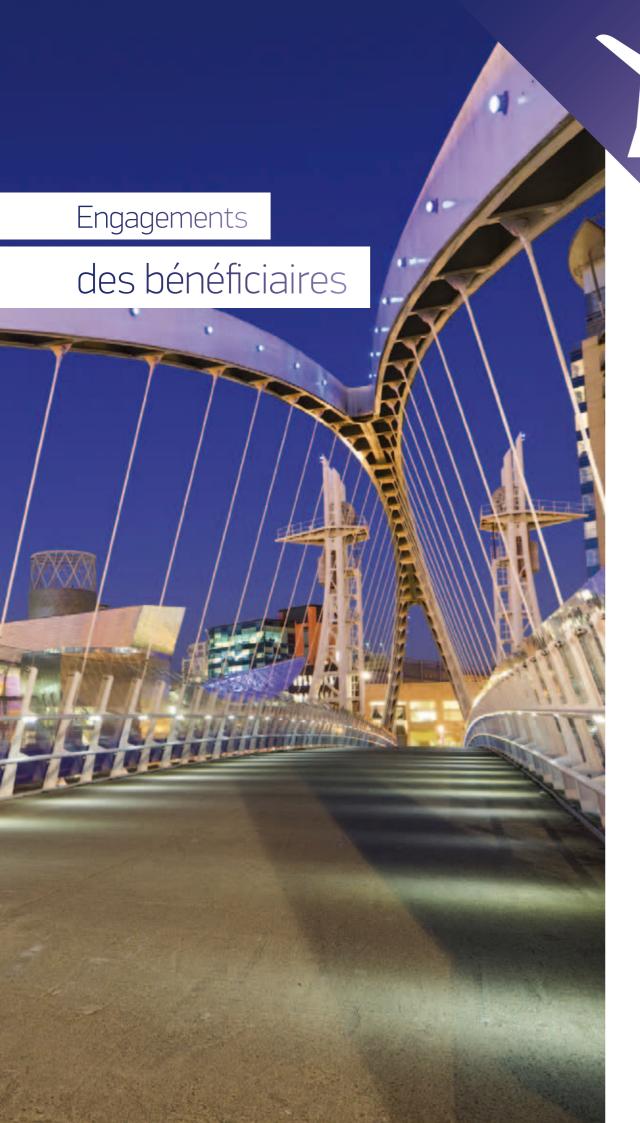
Monsieur Luc L'HOSTIS, Directeur d'EDF Collectivités Méditerranée.



Modalités d'attribution

Une analyse technique des dossiers sera proposée à la commission. Elle sera réalisée en lien étroit avec EDF Recherche et Développement. Elle sera remise et commentée à la commission avant les délibérations. La commission désignera les bénéficiaires du fonds pour chacune des 4 catégories à partir des dossiers des candidats et de l'analyse technique des dossiers. Les avis rendus par la commission sont valables dès lors qu'au moins la moitié de ses membres participe aux délibérations.

Ils seront consignés dans un procès-verbal signé par les membres présents. La commission délibèrera à la majorité simple des membres présents. En l'absence de majorité obtenue lors du vote, la commission délibèrera à nouveau jusqu'à l'obtention de la majorité simple pour sélectionner les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets.



Engagements des bénéficiaires du Fonds Innovation

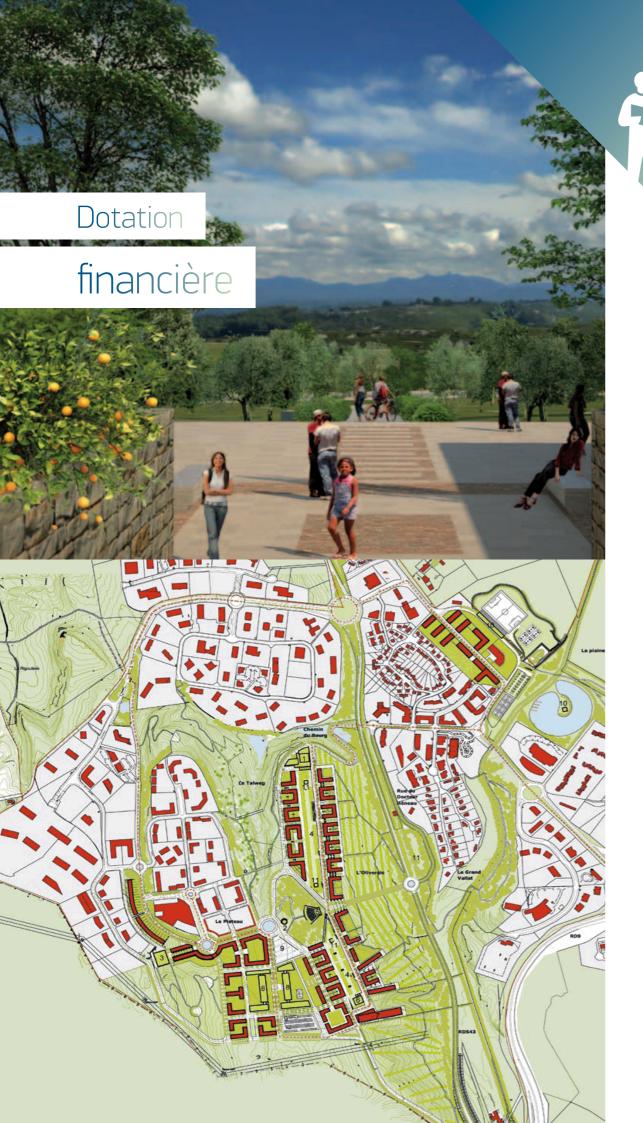
Les EPL bénéficiaires du Fonds Innovation s'engagent à :

- 1. Permettre à EDF d'organiser une capitalisation technique (données de consommation) des projets retenus auprès des bénéficiaires du Fonds Innovation :
 - Récupération des bilans énergétiques des projets retenus,
 - Réalisation d'un retour d'expérience avec EDF,
 - Instrumentalisation éventuelle des projets les plus ambitieux.
 - Communication dans la presse spécialisée sur l'exemplarité du process et du projet,
 - Partage de ces retours d'expériences avec l'ensemble des adhérents de l'association au travers de la Fédération des EPL de PACA, en vue de duplication ou d'amélioration de la technique et/ou de la démarche mise en oeuvre.

L'organisation de ces modalités pourra faire l'objet, si nécessaire, de la signature d'une convention spécifique entre EDF et le bénéficiaire du fonds.

2. Permettre à EDF et à la Fédération des EPL PACA de nourrir la création d'un guide méthodologique EDF/ Fédération des EPL PACA, des initiatives proposées dans le cadre du Fonds Innovation.

Dans tous les cas, le bénéficiaire reste libre du choix de ses prestataires et de son/ses énergéticiens.



Dotation financière des projets retenus

Les projets retenus par la commission de sélection recevront une participation financière qui sera fonction de la reproductibilité du projet et plafonnée à 20 000 € (vingt mille euros).

Dans le cadre du Fonds Innovation, EDF contribuera à soutenir les projets innovants retenus dans la limite d'une somme maximale de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) pour l'année 2011 -2012.

Les candidats retenus s'engagent à participer à la cérémonie qui réunira tous les bénéficiaires du Fonds Innovation, et qui sera organisée par les Organisateurs du Fonds Innovation.



Les organisateurs

EDF Collectivités Méditerranée 10 place de la Joliette Atrium 10.4 BP 34103, 13567 Marseille Cedex 2

Fédération des Entreprises Publiques Locales (EPL) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur 39 rue Montgrand - 13006 Marseille

Contacts

Pour toute question ou demande de précision, vous adresser à EDF Direction Collectivités Territoriales Méditerranée :

Nadège Tissier Directeur Développement Territorial EDF Méditerranée

nadege.tissier@edf.fr 06 08 72 47 74

Jean-Luc Vallet Délégué Territorial Sud-Est Fédération des EPL PACA

jl.vallet@lesepl.fr

04 91 04 90 23 06 42 04 54 13

Les annexes au format électronique pour la composition effective du dossier vous seront envoyées sur demande



Jean-Luc Vallet Délégué Territorial Sud-Est Fédération des EPL PACA

jl.vallet@lesepl.fr

04 91 04 90 23 06 42 04 54 13





